

***S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC***  
***Procès-Verbal du Comité Syndical***  
***Séance du 13 mars 2020***

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Tableaux de bord et points d'actualité
  - Labellisation ECOCERT de niveau 2
  - Validation du Plan de Mobilité par l'autorité organisatrice
  - Quitus de PURSSAF
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2020
4. Délibérations

**DIRECTION GENERALE**

- Convention de partenariat avec la Banque Alimentaire D-2020/005
- Convention de financement de la fondation Bordeaux-Université dans le cadre du projet de recherche RESCOSAFE D-2020/006

**MARCHES**

- Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres D-2020/007

**FINANCES**

- Délégation permanentes à la Présidente D-2020/008  
*(délibération ajoutée à l'ordre du jour conformément aux dispositions de l'article 17 du règlement intérieur de la présente instance)*

**5. Questions diverses**

**Etaient présents à titre de titulaires :**

Mesdames CUNY, JAMET, LABORDE, POITREAU et Messieurs LAMAISON, DU PARC

**Etaient invités à titre d'experts :**

Madame BARADA et Monsieur LE LEON de la Fondation Bordeaux Université pour le dossier les concernant

**Etaient excusés :**

Mesdames MARCHAND, BOUILHET, BOISSEAU, DARTEYRE, ROY, LIRE, LACROIX et WALRYCK, et Messieurs BRASSEUR et PRADELS

**Etaient présents à titre technique :**

Messieurs Christophe SIMON, Directeur Général des Services, Didier IAPICHINO, Directeur Technique, Florian CUNY, Préventeur et Assistant Affaires Juridiques et Julien SANCHEZ Responsable Marchés et Mesdames Coline SALARIS-BORGNE Chargée de Mission RSE et Anne VEZIN Responsable des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques.

La séance est ouverte à 9 heure par Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU, qui demande l'autorisation, conformément à l'article 17 du règlement intérieur et considérant la situation d'urgence sanitaire dans laquelle notre pays se trouve et compte tenu de la nécessité pour le SIVU de mettre en place un plan de continuité d'activité, d'ajouter à l'ordre du jour une délibération l'autorisant, dans le cadre des délégations permanentes de la Présidente, à souscrire une ligne de trésorerie. Le comité autorise cette inscription à l'unanimité.

**Madame CUNY :**

Je vous propose d'élire le secrétaire de séance. Monsieur LAMAISON est élu.

Madame CUNY fait la déclaration suivante :

« Je tenais aussi, même très brièvement, du fait de la crise sanitaire qui nous oblige à abrégé cette réunion, à remercier chacun de vous pour le travail accompli durant ces 6 années, très intenses, et à féliciter l'ensemble du personnel pour le remarquable travail accompli. Nous en avons une preuve supplémentaire par la réactivité dont l'ensemble des équipes fait preuve pour gérer l'épisode pandémique auquel nous sommes aujourd'hui confrontés. »

**Monsieur SIMON :**

Pour commencer, je souhaitais vous rappeler que, conformément aux textes en vigueur, le comité syndical est installé jusqu'au 24 avril 2020 (dans l'hypothèse des deux tours du scrutin municipal), ce qui pourrait impliquer, notamment aux vues du contexte sanitaire actuel, d'être amené prévoir d'autres réunions formelles ou informelles permettant au SIVU d'assurer la continuité de son rôle de service public.

Dans ce cadre, et suite à l'annonce du Président de la République concernant la fermeture des écoles pour une période d'environ 5 semaines, une cellule de crise a été mise en place ce matin. Même si des incertitudes persistent, nous estimons, à ce jour, à environ 3 500 le nombre de repas à produire et livrer dès lundi 16 mars 2020. Pour cela, et afin de minimiser l'impact financier sur nos stocks existants, nous écoulons les stocks de nourriture déjà présents, nous faciliterons le télétravail, nous mobiliserons le personnel nécessaire, nous demanderons le report des charges sociales...

Je confirme que nous ferons en sorte d'être en capacité de produire les repas pour l'ensemble des personnes et des sites que nous indiqueront les villes et, éventuellement, le Préfet de la Gironde, comme cela avait été le cas lors de l'incendie de Pessac, durant lequel nous avons nourri les pompiers appelés en renfort de la France entière.

**Madame JAMET :**

Comment pensez-vous limiter le gaspillage ?

**Monsieur SIMON :**

Nous nous mettons en relation avec la Banque Alimentaire le plus rapidement possible et limitons les approvisionnements futurs. Nous leur avons proposé, si nécessaire, d'utiliser les camions du SIVU pour leur livrer le stock inutilisé car ils ne disposent pas forcément de la flotte nécessaire pour cela.

## Points d'actualité

**Points d'actualité :**

**Monsieur SIMON :**

Tout d'abord, nous avons tenu à vous informer des différentes labellisations et quitus, fruits du travail de l'ensemble des collaborateurs du SIVU et des Villes.

- Nous avons obtenu le niveau 2 de la labellisation ECOCERT. Ce label sera réévalué chaque année.
- Notre Plan De Mobilité a également été validé par l'autorité compétente, c'est-à-dire Bordeaux Métropole, et les prochaines réunions du Comité Technique et Comité Syndical permettront d'entériner les décisions, notamment d'ordre financier, qui permettront la mise en œuvre effective de ce plan.
- Après le quitus total obtenu en 2018 lors du dernier contrôle de la chambre régionale des comptes, nous venons d'obtenir un quitus total de l'URSSAF, suite au contrôle opéré au mois de décembre 2019.

**Tableau de bord d'activités mensuel :**

**Monsieur SIMON :**

Un nombre important de repas complémentaires est constaté en ce début d'année. Cela est un peu atténué par la mise en place du J-7 et la meilleure sécurisation des commandes mais, notamment pour la Ville de Mérignac, il faut faire évoluer ce point.

**Madame LABORDE :**

Cela peut-il être perfectionné ?

**Monsieur SIMON :**

Oui ; comme je le disais, le processus est perfectible et doit être sécurisé et nous y travaillons.

En ce qui concerne les analyses, nous avons quelques questions sur le tunnel de lavage mais ces problèmes sont en voie de résolution et, à ce jour, restent marginaux. Les parts de bio et de local sont en constante augmentation, conformément à la ligne directrice que vous avez définie. Enfin, la masse salariale plus importante que prévu, s'explique par des départs à la retraite sur les 3 premiers mois de l'année, dont l'effet va s'étaler sur toute l'année.

Je vous propose maintenant de passer à l'approbation du Procès-Verbal du 28 janvier. Madame LABORDE, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

### Convention de financement de la fondation Bordeaux-Université

*(Lecture est faite des documents)*

M. LE LEON et Mme BARADA, membres de la Fondation Bordeaux-Université, sont invités à participer à la séance à titre d'experts.

**Monsieur SIMON :**

Madame la Présidente a demandé à ce que M. LE LEON et Mme BARADA interviennent pour vous présenter la Fondation ainsi que les différentes actions conduites depuis sa création.

Notre projet, RESCOSAFE, qui s'étend sur une période de 5 ans a pour particularité de ne comprendre aucune clause de confidentialité. Nous souhaitons, en effet, la plus grande transparence sur l'ensemble des travaux conduits. Le SIVU financerait 5% du coût total du projet pour définitivement marquer son engagement dans cette recherche scientifique et en devenir partenaire. Nous serions, dans ce cas, la première cuisine centrale publique ou privée à initier ce genre de démarche. Il est également projeté qu'AGORES apporte sa contribution à ce financement.

**Monsieur LE LEON :**

Ce projet est l'un des rares à avoir été salué par l'unanimité du Conseil d'Administration de notre Fondation. Le travail présenté était très abouti, présentait un caractère extrêmement concret et a nécessité la mobilisation d'un grand nombre d'équipes pluridisciplinaires.

**Madame JAMET :**

Je suis particulièrement satisfaite de ce projet. Cependant, je remarque dans la convention quelques coquilles concernant des renvois à une clause de confidentialité supprimée.

**Monsieur LE LEON :**

Ces renvois seront supprimés.

**Madame JAMET :**

De plus, la convention est d'une durée de 3 ans pour un projet étalé sur 5 années. Quelle en est la raison, puisqu'il ne semble pas y avoir de tacite reconduction ?

**Monsieur SIMON :**

Il s'agit en effet d'un projet de 5 ans et il ne peut y avoir, légalement, de tacite reconduction. Je propose, si tout le monde est d'accord, de modifier la durée de la convention et de la porter à 5 ans.

**Madame JAMET :**

Je m'interroge sur les modalités de diffusion de l'information pour un simple citoyen et notamment concernant l'avancement des travaux de recherche ?

**Monsieur LE LEON :**

Il y aura une communication sur le site de la Fondation. Elle a d'ailleurs démarré dans de précédentes newsletters. De plus, nous travaillons sur une page de site dédiée au projet RESCOSAFE et il est envisagé des communiqués de presse pour diffuser l'information. Le but est de donner accès à une information synthétisée et vulgarisée au plus large public possible.

**Madame LABORDE :**

Ces informations seront-elles relayées par les partenaires/mécènes ?

**Monsieur SIMON :**

Pour ce qui concerne le SIVU, une information régulière sur le site internet sera faite. C'est, entre autres, pour cette raison que nous avons demandé la suppression de la clause de confidentialité. Le comité syndical sera régulièrement informé de l'avancée des recherches.

**Madame JAMET :**

Les Villes et Bordeaux-Métropole ne sont pas encore partenaires ?

**Monsieur SIMON :**

La Présidente attendait que le SIVU s'engage avant de nous rapprocher de ces collectivités. Nous y voyons un devoir d'exemplarité. En outre, la métropole et la Ville de Bordeaux sont des partenaires fondateurs de la Fondation Bordeaux Université.

**Monsieur LE LEON :**

Les collectivités territoriales dont la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole soutiennent également le fonctionnement courant de la fondation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## Délibérations

**D-2020/005 – convention avec la banque alimentaire**

**D-2020/007- règlement intérieur de la CAO**

**D-2020/008 – Délégations permanentes du Président**

*(Lecture est faite des documents)*

**Monsieur SIMON :**

En plus de la Banque Alimentaire, il pourra être envisagé de créer un partenariat avec des associations acceptant des DLC plus courtes. Il existe, par exemple, Le Chaînon Manquant, qui récupère les repas à DLC du jour ou du lendemain.

Pour ce qui concerne le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres, il avait été remis à ses membres au mois de janvier et avait fait l'objet d'un accord de principe.

Enfin, la troisième délibération concerne l'autorisation donnée à Madame la Présidente d'ouvrir une ligne de trésorerie dans le cadre de ses délégations permanentes.

Etant donné la situation de crise à laquelle nous sommes tous confrontés et les agendas très chargés de tous les membres présents, je propose, au nom de la Présidente qui a dû s'absenter, si vous n'avez pas d'autres questions, de passer au vote pour les délibérations précitées.

Ces trois délibérations sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 10.